



---

## Agriculteur en zone vulnérable,

Vous souhaitez :

- ◆ être serein en cas de contrôle
- ◆ économiser des fertilisants

**Notre offre PPF "Plan Prévisionnel de Fumure" est faite pour vous !**

---

### Le PPF, c'est quoi ?

Le Plan Prévisionnel de Fumure (PPF) est **obligatoire** pour toutes parcelles situées en zone vulnérable, selon l'arrêté national d'octobre 2016.

Il permet de calculer, par parcelle, les doses optimales de fertilisants en fonction des objectifs de rendement.

### Pourquoi nous faire confiance ?

- ◆ Notre méthode de calcul respecte strictement la réglementation
- ◆ Nous vous remettons un document conforme aux points de contrôle
- ◆ Nos conseillers sont des experts en agronomie
- ◆ Nos conseils sont formulés en toute indépendance commerciale
- ◆ Nous vous donnons des informations personnalisées sur toutes les règles à respecter en zone vulnérable

### Notre offre :

PPF seul : 250 € HT

Option PAC : 320 € HT  
réalisation de votre PPF et du dossier PAC

### Ça m'intéresse

Il suffit, dès à présent, de vous inscrire en complétant et retournant le bulletin ci-joint au pôle développement de la Chambre d'agriculture des Landes. Nous vous contacterons ensuite pour prendre RDV sur votre exploitation, dès cette fin d'année ou au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

#### Notre +

**Avec l'option PAC :  
gagnez du temps  
au printemps!**

*Simplification  
de votre dossier PAC,  
avec un transfert direct  
de votre assolement  
PPF dans TéléPAC*